

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS
DE L'ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD****PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD****Procès-verbal de l'assemblée générale de parents tenue le lundi 9 septembre 2019 à 18h15 à l'école
Saint-Édouard****ÉTAIENT PRÉSENTS**

Voir la feuille de présence annexée.

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Nancy Duranleau directrice

1- Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18h25.

1.1 Mots de bienvenue de la direction et du président du CÉ

M. Martin Boyer salue les parents et mentionne que c'est la présence la plus nombreuse depuis quatre ans.

Madame Nancy Duranleau souhaite la bienvenue aux parents et souligne la présence de M. Poirier, commissaire à la commission scolaire.

2- Nomination d'un ou d'une secrétaire pour l'assemblée

Madame Lilianne Ward se propose pour agir comme secrétaire d'assemblée.

3- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Caroline Lanctôt-Benoit et appuyé par Madame Marie-Noël Chagnon d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

4- Adoption avec dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 10 septembre 2018

Il est proposé par Madame Marie-Noël Chagnon et appuyé par Monsieur Philippe Hébert d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2018.

Adopté à l'unanimité

5- Question du public**1) Est-ce que l'école internationale est le programme idéal pour St-Édouard?**

La direction répond que l'équipe comprend bien l'international et que tous les enseignants veulent y participer.

Grande préoccupation des parents face à l'école internationale.

La direction est au fait du passé du programme. Elle mentionne qu'il n'y aura pas de retour en arrière.

Le projet éducatif a été réalisé en tenant compte du programme international et l'école doit donc respecter le projet éducatif.

Martin Boyer précise que des améliorations ont été faites depuis l'année dernière. L'ajout de plus de temps de direction, avoir deux enseignantes en charge de la coordination du programme international pour intégrer et réviser les différents modules et préparer l'évaluation de l'IB. Les enseignants ont suivi des formations supplémentaires pour aider à l'année de transition.

La direction explique que les enseignants seront accompagnés, encore cette année, par Monsieur Éric Marchand conseiller pédagogique qui les aidera, entre autres, à optimiser l'enseignement des notions du programme primaire dans les modules de recherches. Elle mentionne que s'il y a des embûches, des solutions seront trouvées en temps et lieu.

- 2) **Une seule plage horaire pour la visite avec les enseignants. Qu'est-ce que les parents de plusieurs enfants doivent faire pour rencontrer les enseignantes de leurs enfants.** Les autres années, 2 rencontres étaient offertes.

La direction répond que la formule de cette année est à l'essai.

Les parents questionnent cette nouvelle formule. La direction en prend bonne note.

- 3) **L'ancienne direction avait 2 écoles, est-ce le cas maintenant?**
Il est expliqué que Madame Duranleau est aussi aide à la direction à l'école Eurêka une fois par semaine. Les quatre autres jours, elle sera à St-Édouard.
- 4) **La réalisation des modules de jeux était prévue pour cet été?**
La direction mentionne que les travaux devraient débuter vers la fin septembre. Le délai de commande a été de 11 semaines au lieu de 4. La réception des dons a aussi été plus longue que prévue.
- 5) **Les enfants joueront à quel endroit pendant les travaux du module avant?**
Les élèves joueront dans la cour arrière pour la durée des travaux, soit environ 2 jours.
- 6) **Il est demandé de faire un sondage pour les heures d'ouverture du service de garde.** Certains parents auraient besoin du service avant l'heure d'ouverture actuelle, soit avant 7h15.

6- Reddition de compte

Monsieur Martin Boyer présente le bilan des réalisations du CÉ de 2018-2019. Il mentionne aussi le départ de Madame Lysanne Legault et l'arrivée de Madame Nancy Duranleau. Il dit que l'école est une machine à souvenir. Elle bâtit le futur des élèves.

6.1- Rapport annuel des activités du conseil d'établissement.

- Remerciement aux membres du CÉ de l'an dernier;
 - Budget;
 - convention de gestion et plan de réussite;
 - Projet éducatif;
 - Programme international;
 - Heures des spécialistes;
 - Protocole sur l'intimidation;
 - Code de vie;
 - Activités scolaires;
 - Bâtisse/maintenance;
 - Horaire école;
 - Effets scolaires;
 - fonds à destination spéciale;
 - Suivis des travaux programme international;
 - Campagne de financement;
 - Parc école;
-
- Besoin de bénévoles pour les sorties scolaires et pour les campagnes de financement.
 - Mise en place de la mission école;
 - Les membres du conseil d'établissement sont convoqués à 7 ou 8 rencontres par année;
 - Le financement pour le programme international est un enjeu majeur.

7- Information sur le rôle du conseil d'établissement, sa composition et son fonctionnement

Les CÉ sont régis par la loi sur l'instruction publique. Le rôle est de prendre des décisions et d'échanger sur ce qui se passe à l'école. Le CÉ est formé de 50% de parents et 50% de membres du personnel de l'école. Il peut y avoir 2 membres de la communauté qui n'ont pas droit de vote.

8- Élection des membres parents du C.É. 2019-2020 (3 mandats de 2 ans disponibles)

8.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élections

Madame Catherine Olivier agira à titre de présidente d'élections.

8.2. Nomination de deux scrutateurs d'élections

Madame Maryse Monet et Madame Véronique Forget agiront comme scrutateurs d'élections.

8.3. Élections des parents au conseil d'établissement

Les parents suivants sont proposés pour les 3 mandats disponibles :

- Monsieur Martin Boyer;
- Madame Caroline Lanctôt-Benoit;
- Madame Mélissa St-Pierre;
- Madame Marie-Hélène Martin.

Les 3 premiers parents acceptent le mandat. Madame Marie-Hélène Martin refuse le mandat. Les parents élus sont donc : Monsieur Martin Boyer, Madame Caroline Lanctôt-Benoit et Madame Mélissa St-Pierre.

8.4. Élections du substitut au conseil d'établissement

Le parent substitut au conseil d'établissement est Marie-Noël Chagnon.

8.5. Élection du ou de la représentant(e) au comité de parents

Personne ne souhaite occuper ce poste. Compte tenu du temps qui avance, il est convenu que lors du prochain conseil d'établissement, le représentant sera nommé.

8.6. Élection du ou de la substitut au comité de parents

Personne ne souhaite occuper ce poste. Compte tenu du temps qui avance, il est convenu que lors du prochain conseil d'établissement, le représentant sera nommé.

9- Formation d'un organisme de participation de parents (O.P.P.)

Madame Lilianne Ward se propose mais explique qu'il faut des bénévoles pour former un O.P.P. Mesdames Colette Ferland et Ginette Roy qui sont maintenant à la retraite s'impliquaient énormément. Le souper spaghetti et le Marché de Noël font parties des traditions. Il faut une structure de choses à faire. Une liste de bénévoles a été remplie, il reste à voir si ces parents seront toujours intéressés. Il est proposé de faire un sondage sur les idées de financement.

10- Présentation du projet éducatif

Le projet éducatif se retrouve sur le site internet de l'école. La mission, la vision et les valeurs seront aussi affichés sur les murs de l'école.

11- Présentation de la situation du programme international à l'école – contribution volontaire

Les enjeux financiers sont présentés et l'importance de la contribution volontaire est mentionnée.

12- Présentation des membres du personnel

Madame Duranleau présente les membres du personnel.

13- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Maryse Monet et appuyé par Madame Lilianne Ward que la séance soit levée à 19h30.

Adopté à l'unanimité